



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Finances



Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 825x97882

Luxembourg, le 6 juin 2018

**Concerne :** Question parlementaire n° 3798 du 4 mai 2018 de Monsieur le Député Laurent Mosar concernant la compétitivité de la Place financière

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre des Finances,

Pierre GRAMEGNA



**Réponse du Ministre des Finances Pierre Gramegna à la question parlementaire n°3798 de l'honorable Député Laurent Mosar du 4 mai 2018 sur la compétitivité de la Place financière**

Après s'être inquiété, dans le cadre de sa question parlementaire n° 3755, que le Luxembourg puisse être considéré comme un pays agressif en matière fiscale, susceptible de « compromettre l'équité fiscale dans le marché intérieur », l'honorable Député s'enquiert désormais de la compétitivité de la place financière luxembourgeoise au regard de la fiscalité.

Or, force est de constater que la compétitivité de la place financière tient moins à des avantages fiscaux particuliers, qu'à de nombreux autres atouts, dont notamment son cadre juridique parfaitement adapté et conforme aux règles internationales et européennes, la qualité des autorités de surveillance, ainsi que la compétence et le savoir-faire des professionnels de la place.

A ce titre, on peut notamment rappeler que l'existence de la taxe d'abonnement, qui n'existe dans aucun autre centre financier majeur, n'a nullement empêché le Luxembourg à devenir le plus important centre de fonds d'investissements au monde, après les Etats-Unis. De même, l'intérêt que le Luxembourg rencontre dans le contexte du Brexit illustre l'attractivité de la place financière pour les groupes internationaux, nonobstant les atouts mis en avant par des places concurrentes.

Par ailleurs, la réputation des places financières devient un élément de plus en plus déterminant pour les acteurs financiers qui envisagent de s'y implanter ou développer. Ainsi, le Luxembourg ne devrait pas prendre des mesures fiscales susceptibles de le mettre au risque de se retrouver à nouveau sur des listes telles que celles du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, qui l'avait jugé « non conforme » en 2013.

Partant, la sauvegarde de la compétitivité de la place financière du Luxembourg passera non pas par le renouement avec une politique fiscale de sous-enchère et visant à exploiter la moindre niche, mais par le développement continu de nouveaux produits et services, notamment dans le domaine des fintechs et de la finance durable, ainsi que par la poursuite de la politique de diversification géographique.